

Procès-verbal

Assemblée Générale

Alterfin SC

25/04/2026

Alterfin SC

Société Coopérative
Rue de la Charité 18-26, B-1210 Bruxelles
T.V.A. BE 453.804.602- BCE 453.804.602

Bureau

La séance est ouverte à 14h06 par Luc Cool (CEO), suivie d'une allocution de Klaartje Vandersypen (présidente du conseil d'administration), avec Alessandra De Paep et Julie Depelchinen tant que scrutatrices, et Elisabeth Cailliau en tant que secrétaire. La présidente, les scrutatrices et la secrétaire forment le bureau de réunion. Tous les membres du bureau sont inscrits sur la liste de présence.

Composition de la réunion

Les coopérateurs indiqués dans la liste de présence sont présents ou dûment représentés.

La liste de présence est complétée et signée.

- Coopérateurs présents : 75
- Coopérateurs représentés : 32
- Coopérateurs autorisés à voter : 107
- Droits de vote au total : 47.301
- Droit de vote maximal par coopérateur : 4.730
- Nombre maximum de votes à l'AG : 45.284

Ordre du jour de l'Assemblée Générale

1. Présentation et approbation du rapport annuel de 2025
2. Composition du Conseil d'Administration
3. Décharge des administrateurs
4. Présentation et approbation des comptes annuels de 2025
5. Présentation du rapport du commissaire sur 2025
6. Décharge du commissaire
7. Présentation et approbation de l'affectation du résultat de 2025
8. Questions & Réponses
9. Résultats des votes
10. Conclusion

1. RAPPORT ANNUEL DE 2025

Caterina Giordano (Chief Impact Officer) présente l'évolution des financements durables d'Alterfin au cours de l'année (voir pages 20 à 35 du rapport annuel 2025).

Le rapport annuel, tel qu'il sera déposé auprès de la Banque Nationale de Belgique, est approuvé par l'Assemblée Générale. Vous trouverez les résultats des votes à la fin de ce procès-verbal.

2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est rappelé à l'Assemblée la composition suivante du Conseil d'Administration avant l'ouverture de l'Assemblée Générale:

Nom	Prénom	Représentant(e) de(s)	Durée du mandat actuel
Bertouille	Thierry	Administrateur indépendant	30/04/2022 - 30/04/2027
Briers	Elke	Administrateur indépendant	30/04/2022 - 30/04/2027
Loopmans	Maarten	Administrateur indépendant	24/04/2021 - 24/04/2026
Vandersypen	Klaartje	Coopérateurs particuliers - Présidente du CA	30/04/2022 - 30/04/2027
Couyne	Laetitia	Administrateur indépendant	20/04/2024 - 20/04/2029
Morel	Dominique	Humundi ASBL	20/04/2024 - 20/04/2029
Totté	Leslie	Administrateur indépendant	09/12/2025 - 25/04/2026
Van de Velde	Pieter-Jan	Administrateur indépendant	09/12/2025 - 25/04/2026

L'Assemblée Générale approuve donc les modifications suivantes au sein du Conseil d'Administration :

- Le mandat de Leslie Totté prend fin à compter du 03/04/2026.
- Le mandat de Maarten Loopmans, domicilié à Wasstraat 14, 2600 Berchem, en tant qu'administrateur d'Alterfin CV, est renouvelé jusqu'au 25/04/2031.
- Le mandat de Pieter-Jan Van de Velde, domicilié à Kleemburg 57, 9050 Gentbrugge, agissant en tant que représentant de l'ASBL Rikolto Belgique, en tant qu'administrateur d'Alterfin CV, est confirmé. Son mandat court jusqu'au 25/04/2031.

L'Assemblée Générale autorise le président du Conseil d'Administration et un autre administrateur à établir et à signer conjointement tous les documents nécessaires pour formaliser la décision susmentionnée, y compris, mais sans s'y limiter :

- le dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de Commerce Néerlandophone de Bruxelles ; et
- la publication des informations pertinentes dans les annexes du Moniteur Belge.

À l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration se compose comme suit :

Nom	Prénom	Représentant(e) de(s)	Durée du mandat actuel	
Bertouille	Thierry	Administrateur indépendant	30/04/2022 30/04/2027	-
Briers	Elke	Administrateur indépendant	30/04/2022 30/04/2027	-
Loopmans	Maarten	Administrateur indépendant	25/04/2026 25/04/2031	-
Vandersypen	Klaartje	Coopérateurs particuliers - Présidente du CA	30/04/2022 30/04/2027	-
Couyne	Laetitia	Administrateur indépendant	20/04/2024- 20/04/2029	
Morel	Dominique	Humundi ASBL	20/04/2024- 20/04/2029	
Van de Velde	Pieter-Jan	Administrateur indépendant	25/04/2026 25/04/2031	-

3. COMPTES ANNUELS 2025

Luv Mittal (Chief Financial Officer) présentent un aperçu de la situation financière d'Alterfin, en exposant respectivement le bilan et le compte de résultat pour l'année 2025 (voir pages 58 à 63 du rapport annuel 2025).

L'Assemblée Générale se prononce sur l'approbation des comptes présentés sous leur forme déposée à la Banque Nationale de Belgique.

Les comptes annuels 2025 sont approuvés par l'Assemblée. Vous trouverez les résultats des votes à la fin de ce procès-verbal.

4. RAPPORT DU COMMISSAIRE 2025

Peter Lenoir, commissaire, apporte quelques précisions quant au processus d'audit et au rapport (sans réserve) émis par Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025.

Il confirme que les comptes annuels présentés dans le rapport annuel reflètent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de l'exercice clôturé à cette date.

5. DECHARGE DU COMMISSAIRE

L'Assemblée accorde décharge à Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL, commissaire de la société.

Vous trouverez les résultats des votes à la fin de ce procès-verbal.

6. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

La présidente du Conseil d'Administration présente l'affectation du résultat.

Le résultat total à affecter s'élève à 733.222,00 euros.

L'Assemblée Générale des coopérateurs décide de donner à ce résultat l'affectation telle que proposée par le Conseil d'Administration et cela, en tenant compte des obligations imposées par le Code des Sociétés et des Associations en matière d'affectation et de réserve d'une partie des bénéfices.

Plus précisément, il est décidé d'octroyer aux coopérateurs un dividende de 1,00 %, ce qui représente un montant de 695.551,00 euros.

En outre, il est décidé d'affecter à la réserve pour risques généraux un montant de 10.000,00 euros.

Le montant total des réserves après affectation du résultat s'élève donc à 2.699.065,00 euros, ce qui représente un pourcentage de 3,10 % du portefeuille moyen.

L'affectation du résultat est approuvée par l'Assemblée. Vous trouverez les résultats des votes à la fin de ce procès-verbal.

7. DÉCHARGE DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs. Vous trouverez les résultats des votes à la fin de ce procès-verbal.

8. SESSION DE QUESTIONS-RÉPONSES

Durant l'Assemblée, les questions ont été posées par écrit. La réponse à certaines de ces questions a été apportée durant l'Assemblée, d'autres ont (par souci de temps) été examinées par la suite. Les réponses à toutes les questions posées se trouvent ci-dessous.

QUESTIONS RELATIVES À L'IMPACT D'ALTERFIN :

Dans le portefeuille agricole il y a beaucoup des investissements dans le café et cacao. Qu'en est-il des chaînes de valeurs locales, de nourriture, d'alimentation? Est-ce qu'Alterfin finance ce genre de chaînes de valeurs ? Qu'est-ce qui peut être fait pour en financer plus ?

Oui, Alterfin finance aussi des chaînes de valeur locales liées à l'alimentation, mais pas toujours de la même manière que les chaînes de valeur d'exportation comme le café ou le cacao.

Dans notre portefeuille agricole direct, le café et le cacao restent effectivement très présents. Cela s'explique en partie par la structure de ces filières : les organisations de producteurs y disposent souvent de contrats d'achat, de débouchés identifiés et de mécanismes qui permettent de mieux évaluer et gérer le risque. Pour un

investisseur comme Alterfin, ces éléments sont importants, notamment parce que nous ne demandons généralement pas de garanties réelles classiques aux organisations agricoles que nous finançons.

Les chaînes de valeur locales — par exemple autour des céréales, du riz, du maïs, des fruits et légumes ou d'autres produits alimentaires destinés aux marchés locaux — sont tout aussi importantes pour les économies rurales. Mais elles présentent souvent d'autres défis : les transactions se font plus fréquemment en monnaie locale, les contrats d'achat sont moins formalisés, les garanties sont plus limitées et les acteurs économiques sont parfois moins structurés. Cela rend le financement direct plus complexe.

Cela ne veut pas dire qu'Alterfin n'intervient pas dans ces chaînes de valeur. En 2025, notre portefeuille agricole direct reste diversifié au-delà du café et du cacao : il

comprend notamment des fruits et légumes, des céréales, des noix et oléagineux, des épices, du miel, de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que d'autres filières agricoles. Fin 2025, l'encours dans l'agriculture familiale durable s'élevait à **40 millions d'euros**, avec **37,4 % dans le cacao**, **15,7 % dans le café**, **9,5 % dans les fruits et légumes** et **8,9 % dans les céréales**. Le rapport indique également que les déboursements en agriculture familiale durable ont atteint **62,4 millions d'euros** en 2025.

À court et moyen terme, il est probable qu'une partie importante du financement agricole direct continue à concerner des chaînes de valeur d'exportation structurées. Ce n'est pas une question de préférence pour l'exportation, mais de faisabilité, de structuration des marchés et de gestion responsable du risque.

C'est pourquoi Alterfin finance déjà les chaînes de valeur alimentaires locales de manière intentionnelle à travers ses partenaires de microfinance. Ce canal est essentiel, car il permet de toucher des agriculteurs qui ne sont pas organisés en coopératives ou en PME agricoles, et qui restent souvent exclus du système financier ou insuffisamment servis par celui-ci.

En 2025, Alterfin travaillait avec **76 institutions de microfinance**, qui contribuent à l'inclusion financière de **4 117 870 entrepreneurs et familles**. Parmi eux, **66 % vivent en zones rurales** et **79 % sont des femmes**. Une part importante du portefeuille de ces institutions est déjà orientée vers le financement agricole — environ **30 %** selon nos estimations internes — ce qui nous permet de toucher un nombre très significatif de petits agriculteurs à travers ce canal.

C'est un levier puissant, précisément parce qu'il atteint des producteurs qui ne sont pas nécessairement reliés à une coopérative, à une PME agricole ou à une chaîne de valeur formalisée. À travers la

microfinance, ils peuvent accéder à des financements adaptés pour acheter des intrants, investir dans leur activité, traverser les cycles agricoles ou mieux organiser la vente de leur production.

Pour renforcer encore ce soutien aux chaînes de valeur alimentaires locales, l'enjeu n'est donc pas de remplacer notre travail dans les chaînes de valeur d'exportation structurées, qui restent importantes dans notre portefeuille agricole direct. Il s'agit plutôt de continuer à travailler de manière complémentaire : d'un côté, avec des organisations agricoles capables d'accéder directement à nos financements ; de l'autre, avec des institutions de microfinance rurales capables de toucher les agriculteurs non organisés, avec des produits de prêt adaptés.

L'assistance technique joue aussi un rôle important dans cette approche. Elle peut aider nos partenaires de microfinance à concevoir des produits agricoles mieux adaptés aux réalités des petits producteurs : calendriers de remboursement alignés sur les saisons, financement des intrants, accompagnement de la production, ou encore soutien à la commercialisation. Le rapport annuel 2025 indique qu'Alterfin a reçu des fonds notamment du programme **SSNUP** pour financer des projets d'assistance technique destinés à renforcer les capacités de ses partenaires, avec un objectif clair : améliorer les conditions de vie de millions de familles de petits producteurs à travers des formations et des investissements ciblés dans les chaînes de valeur agricoles.

C'est dans cet esprit qu'Alterfin a soutenu ACTB en Sierra Leone, afin d'accompagner le déploiement d'un produit de crédit agricole innovant, conçu pour mieux répondre aux besoins des agriculteurs. Ce type d'accompagnement permet d'aller au-delà du financement classique : il aide l'institution de microfinance à adapter son offre, à mieux tenir compte des cycles agricoles et à soutenir les producteurs

jusque dans la commercialisation de leur production.

En résumé, oui, Alterfin finance déjà des chaînes de valeur locales liées à l'alimentation. Une partie passe par le portefeuille agricole direct, mais une part importante passe aussi par la microfinance rurale. Pour en financer davantage, il ne s'agit pas simplement de déplacer le portefeuille agricole direct vers ces filières. Il s'agit plutôt de continuer à financer les organisations agricoles structurées, y compris dans les chaînes de valeur d'exportation, tout en renforçant de manière ciblée le soutien aux chaînes alimentaires locales à travers la microfinance, des produits de prêt adaptés et, lorsque c'est pertinent, de l'assistance technique.

En ce qui concerne le financement/la collaboration avec un organisme de financement de deuxième ligne et l'additionnalité d'Alterfin, 1) pourquoi uniquement BRAC Sierra Leone ? Existe-t-il d'autres partenaires potentiels ? 2) Quelle est l'évolution des organismes de financement de deuxième ligne en Afrique et dans d'autres pays cibles ? 3) Quelles sont les perspectives d'avenir ?

Il faut d'abord distinguer deux types de partenaires.

BRAC Sierra Leone n'est pas un organisme de financement de deuxième ligne. C'est une institution de microfinance qui fait partie du réseau BRAC. À ce stade, dans le réseau BRAC, Alterfin travaille avec l'affiliée en Sierra Leone. Cette première opération est récente et constitue un point de départ. Nous explorons d'autres possibilités au sein du réseau lorsque l'alignement avec notre mission, le contexte local et notre analyse du risque le permettent.

Plus largement, Alterfin travaille avec plusieurs réseaux d'institutions de microfinance dans ses différentes régions d'intervention. Ces réseaux partagent toujours une mission alignée avec la nôtre :

atteindre des populations vulnérables, souvent en zones rurales, avec des services financiers responsables. Ils permettent aussi d'intervenir dans des contextes plus fragiles ou auprès d'institutions encore jeunes, où notre financement peut avoir une forte additionnalité.

BRAC Sierra Leone illustre cette logique. La Sierra Leone reste un contexte complexe pour les investisseurs, alors que les besoins en finance inclusive y sont importants. En soutenant BRAC Sierra Leone, Alterfin contribue à renforcer l'accès à des services financiers pour des populations encore largement exclues ou insuffisamment servies.

VisionFund Zambia est un autre exemple, complémentaire. L'institution opère dans un contexte où l'accès au financement reste limité, et Alterfin a été le premier investisseur à la soutenir. Cette intervention a été rendue possible en partie grâce à notre connaissance de VisionFund International, le réseau auquel elle appartient, et à la relation construite avec ce réseau. Cette connaissance nous a permis de mieux comprendre le modèle, la gouvernance et le potentiel d'impact de VisionFund Zambia, et donc d'intervenir à un stade où d'autres investisseurs n'étaient pas encore présents.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous travaillons avec des réseaux d'IMF : ils peuvent ouvrir l'accès à des institutions alignées avec notre mission, actives dans des contextes pertinents, mais encore difficiles à financer pour des investisseurs plus classiques. Dans ces cas, l'additionnalité d'Alterfin tient à sa capacité à intervenir tôt, à prendre un risque mesuré et à contribuer à renforcer la crédibilité de l'institution auprès d'autres financeurs.

La question des financeurs de deuxième ligne est différente. Alterfin travaille aussi avec ce type d'acteurs, par exemple avec **SICSA** en Amérique latine. Contrairement à une IMF classique, un financeur de deuxième ligne ne finance pas directement

les entrepreneurs, les ménages ou les agriculteurs. Il finance des institutions de microfinance locales, qui à leur tour servent les clients finaux.

L'intérêt de ce modèle est qu'il permet d'atteindre des IMF plus petites, plus jeunes ou actives dans des zones très pertinentes pour notre mission, mais que nous ne pourrions pas toujours financer directement. Ces institutions peuvent être trop petites, trop peu structurées ou encore à un stade trop précoce pour accéder elles-mêmes à un financement international. En travaillant avec un financeur de deuxième ligne solide et aligné, Alterfin peut donc toucher indirectement des institutions et des bénéficiaires qu'elle n'atteindrait pas autrement.

L'additionnalité se situe aussi au niveau du financeur de deuxième ligne lui-même. Ces acteurs ont souvent besoin de ressources pour grandir, consolider leur modèle et répondre à la demande des IMF locales. En les finançant, Alterfin ne remplace pas leur rôle : elle le renforce. C'est une logique de complémentarité.

Pour l'avenir, les deux approches restent pertinentes. D'une part, continuer à travailler avec des réseaux d'IMF alignés avec notre mission, lorsque cela permet d'entrer dans des contextes fragiles ou de soutenir des institutions encore jeunes. D'autre part, renforcer, lorsque c'est pertinent, les collaborations avec des financeurs de deuxième ligne capables d'atteindre des IMF plus petites et plus locales.

Dans les deux cas, l'objectif est le même : choisir les bons partenaires pour atteindre des populations que nous ne pourrions pas servir directement. Les partenariats sont essentiels, parce qu'ils permettent à des acteurs alignés de combiner leurs forces et de démultiplier leur impact.

Dans quelle mesure Alterfin s'investit-elle dans la formation dans les pays du tiers-monde (enseignement des techniques agricoles, machines adaptées, etc.)?

Oui, la formation fait partie de notre approche, principalement à travers l'assistance technique.

Chez Alterfin, nous ne finançons pas seulement des partenaires : nous cherchons aussi à renforcer leur capacité à accompagner durablement les agriculteurs, agricultrices et entrepreneurs avec lesquels ils travaillent. C'est le rôle de notre unité d'assistance technique.

Ces projets sont possibles grâce aux subventions mobilisées auprès de nos bailleurs, notamment SSNUP (Smallholder Safety Net Upscaling Programme), BIO (Belgian Investment Company for Developing Countries) et AGF (Alterfin Guarantee Fund).

Les thèmes sont définis avec les partenaires, à partir de leurs besoins ou de leurs priorités stratégiques. Cela peut concerner des formations agricoles, l'amélioration des pratiques de production, l'utilisation d'équipements adaptés, la qualité, la certification, la gestion financière, la digitalisation, ou encore le développement de produits de crédit agricole mieux adaptés aux réalités des petits producteurs.

L'objectif est toujours le même : renforcer les organisations avec lesquelles nous travaillons, pour qu'elles puissent à leur tour mieux servir leurs membres ou leurs clients. L'impact peut donc se situer à plusieurs niveaux : au niveau du partenaire, des agriculteurs et entrepreneurs qu'il accompagne, et plus largement des économies locales dans lesquelles il opère.

Un exemple concret est le travail mené avec certaines institutions de microfinance pour développer des produits agricoles plus adaptés : calendriers de remboursement alignés sur les saisons, financement des intrants, accompagnement de la production ou appui à la commercialisation. Dans d'autres cas, l'assistance technique permet à une coopérative ou à une PME agricole d'améliorer ses services aux producteurs,

de renforcer sa gestion interne ou de développer de nouveaux débouchés.

Pour Alterfin, l'assistance technique est donc un complément essentiel au financement. Le prêt donne aux partenaires les moyens d'agir ; l'assistance technique les aide à renforcer leurs compétences, à améliorer leurs services et à consolider leur action dans la durée.

QUESTIONS RELATIVES AUX FINANCES D'ALTERFIN :

Le gouvernement a supprimé l'avantage fiscal. Quel impact attendez-vous sur le capital et comment réagissez-vous pour maintenir le capital ?

Nous sommes désormais quatre mois après le début de la nouvelle année et la perte de capital enregistrée l'année dernière a déjà été largement compensée. Il n'y a donc pas de tendance marquée à la sortie de capitaux résultant des mesures fiscales ou de la suppression de l'avantage fiscal.

Si l'on examine l'évolution du capital au cours des dernières années, on constate que la base de capital d'Alterfin est restée relativement stable. Cela ne signifie bien sûr pas qu'il n'y a ni sorties ni nouveaux versements. Chaque année, on observe une certaine fluctuation, avec généralement entre 2 et 4 millions d'euros de sorties pour diverses raisons. Dans le même temps, un montant similaire de nouveaux versements est également enregistré. Cette dynamique explique pourquoi le capital total, et donc la base sur laquelle Alterfin peut opérer, est resté relativement stable au fil des ans.

L'année dernière, nous avons toutefois observé une tendance différente, les retraits ayant été légèrement supérieurs aux nouveaux apports. La modification du régime fiscal a sans doute joué un rôle important à cet égard.

Les premiers mois de cette année indiquent toutefois à nouveau une évolution positive. Bien qu'il soit encore tôt, nous prévoyons que les nouveaux apports seront nettement supérieurs aux retraits.

Quelle est la valeur nette d'une action chez Alterfin ?

C'est la valeur intrinsèque. Il s'agit de la valeur nominale de l'action, à laquelle s'ajoutent les réserves, qui s'élèvent à environ 3 millions, soit environ 4 % de la valeur nominale par action..

De quoi il s'agit la correction fiscale ?

Cela concerne les années 2016 et 2017. Il s'agit d'une différence d'interprétation de la loi fiscale. L'administration fiscale considère qu'Alterfin avait dépassé les seuils pour rester une PME et que le précompte mobilier de 30 % au lieu de 15 % sur le dividende devait s'appliquer. Nous contestons cette position et nous avons des discussions avec l'administration. En attendant, le montant était payé, ce qui a entraîné un coût exceptionnel en 2025.

Sur un montant de 100 euros, quelle part revient au bénéficiaire ?

Sur les 100 euros investis par les coopérateurs, la totalité est effectivement utilisée pour financer les bénéficiaires. En effet, nos frais de fonctionnement sont couverts par les intérêts générés par ces investissements.

Concrètement, 100 euros de capital apporté correspondent à 100 euros d'investissements dans des titres de créance. Ce montant est directement utilisé pour octroyer des prêts à des organisations d'agriculteurs ou à des institutions de microfinance. Ces investissements nous permettent de réaliser un rendement annuel moyen d'environ 8 euros pour 100 euros de capital investi.

Sur ce rendement, nous avons besoin d'environ 4 euros pour couvrir nos frais de fonctionnement. À cela s'ajoutent les pertes sur créances lorsque certains prêts ne sont pas intégralement remboursés ; cela représente en moyenne 1,5 euro. Par ailleurs, nous versons également environ 1,5 euro de frais de financement aux

banques, étant donné que nous recourons en partie au financement par emprunt. Ce qui reste finalement nous permet de verser un rendement d'environ 1 % aux coopérateurs.

Les résultats des investissements sur place sont-ils consultables quelque part, ou comment pouvons-nous suivre leur impact réel ?

Il n'existe pas d'accès direct et en temps réel aux résultats de chaque investissement sur le terrain. Cependant, Alterfin assure le suivi et rend compte de l'impact grâce à un système structuré de gestion de l'impact, intégré à l'ensemble de son approche d'investissement.

Nous recueillons des données quantitatives et qualitatives auprès de nos partenaires : portée de nos actions, profils des clients et emprunteurs, activités agricoles, caractéristiques du portefeuille. Ces données nous aident à comprendre qui nous touchons, comment nos partenaires évoluent et quels risques ou besoins peuvent se présenter.

Mais Alterfin souhaite également aller au-delà des chiffres et des indicateurs standard. De nombreuses organisations rendent compte de leurs réalisations ou de leurs résultats, mais nous essayons de comprendre l'impact réel sur la vie des personnes et sur les organisations avec lesquelles nous travaillons. C'est pourquoi nous menons chaque année des études d'impact approfondies, en utilisant une méthodologie innovante qui accorde une place centrale à la parole des clients de la microfinance et des agriculteurs eux-mêmes.

Plutôt que de partir d'une définition figée de l'impact, nous demandons aux personnes de partager leur propre expérience : ce qui a changé dans leur vie, leur travail, leur famille ou leur communauté. Ces récits sont ensuite analysés et transformés en données factuelles. C'est également sur cette base que nous calculons ce que nous appelons le Human Yield, le rendement humain d'un investissement, en termes d'amélioration

des conditions de vie, de dignité, de résilience et d'opportunités.

Ainsi, bien que les investisseurs ne puissent pas consulter directement les résultats de chaque investissement, Alterfin communique sur l'impact à travers ses rapports, ses études d'impact et ses outils dédiés. Cette approche nous permet non seulement de rendre compte des résultats, mais aussi d'identifier les risques, d'affiner notre approche d'investissement et d'améliorer en permanence la manière dont le capital contribue à un changement réel et positif sur le terrain.

85 % des financements sont libellés en dollars ; pourquoi n'y a-t-il pas davantage de financements en monnaie locale ?

Comme expliqué précédemment, environ deux tiers du portefeuille de crédits en cours sont constitués de prêts accordés à des institutions de microfinance. Ces financements sont principalement octroyés en monnaie locale et non en dollars américains.

Les risques de change liés à ces prêts sont toutefois systématiquement couverts. Les institutions de microfinance concernées remboursent leurs prêts en monnaie locale, tandis que les éventuelles fluctuations des taux de change par rapport au dollar sont compensées par des mécanismes de couverture.

De ce fait, d'un point de vue comptable, ces financements sont traités économiquement comme des expositions en dollars. Alterfin supporte donc principalement un risque lié au dollar et non un risque direct lié aux fluctuations des monnaies locales.

Le portefeuille de crédits augmente chaque année, mais le résultat reste stable. Pourquoi n'augmente-t-il pas proportionnellement ?

Il y a plusieurs facteurs, mais en substance, cela se résume à ceci : le portefeuille augmente chaque année, mais la marge que nous réalisons sur celui-ci diminue.

Nous nous développons, ce qui nous aide à couvrir la hausse des frais.

Comment se fait-il qu'Alterfin puisse afficher un résultat positif et verser un dividende alors que vos concurrents directs en Belgique n'y parviennent pas ?

Alterfin parvient à rester rentable grâce à une discipline constante.

Nous combinons trois leviers : croissance du portefeuille, développement d'activités sous conseil moins risquées, et contrôle strict des coûts.

À cela s'ajoute une gestion prudente des risques, qui renforce la résilience du modèle.

C'est cet équilibre qui nous permet de générer un résultat positif et de verser un dividende.

DIVERS :

Pouvez-vous donner plus d'information sur la nouvelle licence FSMA (risque financiers, risques sociaux, éloignement de notre mission) ?

La décision de demander une licence de gestionnaire de fonds réglementé découle de la croissance et de la professionnalisation accrue d'Alterfin au cours des dernières années. Compte tenu de l'augmentation du volume des actifs sous gestion, la FSMA a indiqué qu'il était opportun de demander une autorisation officielle en tant que gestionnaire de fonds. Cette demande a été introduite en février 2026. Il s'agit d'une procédure longue et techniquement complexe, pour laquelle les préparatifs nécessaires ont été effectués. Le processus d'évaluation se poursuit actuellement auprès de la FSMA.

L'obtention de cet agrément n'entraîne en pratique aucun changement fondamental dans le fonctionnement ou la mission d'Alterfin. L'organisation fonctionnait déjà en grande partie selon les normes attendues d'un gestionnaire de fonds réglementé. L'agrément a principalement conduit à une formalisation accrue des processus existants, à une documentation supplémentaire des cadres stratégiques et

à un renforcement des procédures internes.

L'objectif du cadre réglementaire consiste essentiellement à garantir la diligence, la transparence et une gestion saine vis-à-vis des investisseurs, des associés et des autres parties prenantes.

L'agrément ne modifie donc en rien les activités principales ni la mission sociale d'Alterfin. Il contribue toutefois à renforcer davantage la gouvernance, la discipline opérationnelle et la crédibilité de l'organisation, notamment dans ses relations avec les investisseurs institutionnels. En ce sens, l'agrément peut être considéré comme un label de qualité et de confiance, plutôt que comme un changement d'orientation stratégique.

Quelles mesures sont prises pour travailler avec des fonds à l'avenir et réduire les coûts ?

Alterfin n'est pas confrontée aujourd'hui à un problème de coûts structurel, mais plutôt à un problème d'échelle. Au fil des ans, une organisation dotée de l'expertise, des spécialisations et de l'infrastructure nécessaires pour soutenir les activités de manière professionnelle a été mise en place. Le défi consiste principalement à pouvoir répartir cette base de coûts fixes sur un portefeuille plus large.

Dans ce contexte, une poursuite de la croissance du portefeuille est envisagée pour 2026. Cette croissance devrait s'élever à environ 15 %, bien qu'il soit encore tôt dans l'année pour se prononcer. La situation de trésorerie actuelle et les contacts existants avec des clients potentiels offrent en tout cas une base suffisante pour soutenir cette croissance.

Si un rythme de croissance similaire peut être maintenu dans les années à venir, il n'y a pour l'instant aucune nécessité de procéder à des réductions de coûts drastiques.

Cela n'empêche pas l'organisation d'évaluer en permanence son fonctionnement dans une optique d'efficacité et de maîtrise des coûts. Les

processus internes et les méthodes de travail font l'objet d'un examen critique constant afin d'y apporter des optimisations lorsque cela est possible. Aucune réduction substantielle des coûts n'est toutefois prévue à court terme, car cela n'est pas considéré comme une nécessité prioritaire à l'heure actuelle.

Quelles mesures ont été prises pour amortir la hausse des coûts énergétiques pour nos partenaires ? Cela va-t-il entraîner de nouvelles difficultés de remboursement ?

À l'heure actuelle, rien n'indique que la hausse des coûts de l'énergie et du transport ait un impact significatif sur la capacité de remboursement des partenaires avec lesquels Alterfin collabore. Il n'y a actuellement aucun signe de difficultés de remboursement aiguës au sein du portefeuille.

Cela n'empêche pas que plusieurs partenaires soient bel et bien confrontés à des défis opérationnels, tels que la hausse des coûts de transport, la disponibilité limitée de conteneurs, des difficultés dans l'organisation logistique et l'augmentation des coûts de carburant. Ces facteurs entraînent des coûts supplémentaires.

Cependant, bon nombre des organisations avec lesquelles Alterfin collabore opèrent depuis des années dans des contextes caractérisés par des incertitudes économiques, logistiques ou climatiques. Elles disposent généralement de l'expérience et des mécanismes nécessaires pour faire face à de tels chocs. Alterfin suit en outre de près la situation de ses partenaires. Des contacts mensuels ont lieu afin, entre autres, d'évaluer l'avancement des récoltes et de la production et d'identifier à temps d'éventuels problèmes opérationnels. Les récentes grandes campagnes de récolte, notamment en Afrique de l'Ouest, se déroulent pour l'instant comme prévu et les remboursements sont actuellement effectués normalement.

Dans le même temps, la prudence reste de mise. Si les tensions économiques et

géopolitiques actuelles devaient perdurer, cela pourrait, à terme, exercer une pression supplémentaire sur certains partenaires. Pour l'instant, il est toutefois encore trop tôt pour en tirer des conclusions définitives.

Au cours de ses plus de trente ans d'existence, Alterfin a déjà traversé plusieurs crises internationales et perturbations du marché. Tant l'organisation elle-même que ses partenaires disposent aujourd'hui de l'expérience, des mécanismes de gestion des risques et des réserves opérationnelles nécessaires pour amortir le premier impact de tels chocs.

Pourquoi Alterfin n'investit-il pas dans les énergies renouvelables, comme les panneaux solaires et les éoliennes ?

Alterfin soutient effectivement les énergies renouvelables, mais nous le faisons d'une manière qui s'inscrit dans le droit fil de notre mission et de notre modèle d'investissement. Notre stratégie vise principalement à améliorer les moyens de subsistance et la résilience des communautés socialement et économiquement défavorisées, principalement par le biais d'institutions de microfinance (IMF) et d'organisations agricoles durables (OAD), plutôt que par le financement direct d'infrastructures ou de projets.

Concrètement, cela signifie que nous soutenons les solutions d'énergie renouvelable lorsqu'elles aident directement les ménages vulnérables, les agriculteurs et les entreprises rurales à devenir plus résilients et à améliorer leurs conditions de vie. Par exemple, notre stratégie d'impact inclut explicitement le soutien, par l'intermédiaire des IMF, à des solutions telles que les systèmes solaires domestiques, les mini-réseaux et les équipements alimentés à l'énergie solaire, car ceux-ci peuvent réduire la précarité énergétique, diminuer la dépendance aux combustibles fossiles et renforcer la

résilience dans les zones rurales et hors réseau.

Nous soutenons également les partenaires agricoles qui adoptent des technologies et des pratiques intelligentes face au climat et respectueuses de l'environnement lorsque celles-ci contribuent à la résilience et à la durabilité des moyens de subsistance et des chaînes de valeur en milieu rural. La stratégie indique clairement que les considérations environnementales et climatiques sont intégrées à nos investissements précisément pour renforcer la résilience des communautés vulnérables et des écosystèmes dont elles dépendent.

La question n'est donc pas qu'Alterfin exclut les énergies renouvelables. Nous ne les abordons plutôt pas principalement comme un secteur autonome pour des investissements directs dans des actifs à grande échelle tels que les parcs éoliens ou les centrales solaires à grande échelle. Nous les soutenons lorsqu'elles s'inscrivent dans notre mission : comme un moyen de réduire la vulnérabilité, d'améliorer la résilience et de renforcer le développement local inclusif par l'intermédiaire des partenaires que nous finançons. Cela est également conforme à notre objectif environnemental qui consiste à aider nos partenaires et bénéficiaires à devenir plus résilients face au changement climatique et à développer ou adapter des services financiers et non financiers qui soutiennent cette résilience.

Y a-t-il un suivi des arbres plantés (taux de survie) ?

Le projet de replantation des arbres se fait en collaboration avec la coopérative de producteurs de cacao ACOPAGRO au Pérou (que nous avons d'ailleurs financé pour son activité de cacao en 2007-2015). ACOPAGRO s'occupe du suivi : visites périodiques avec un conseil technique aux communautés (p.ex. pour élaguer), recensement annuel des arbres avec calcul de la séquestration de carbone. ACOPAGRO rapporte formellement à ALTERFIN de

manière annuelle. Le taux de mortalité normal cinq ans après la plantation est d'au maximum 20%, ce qui est dû à des causes naturelles (dommages mécaniques, effondrement, maladies, éclaircissage, etc.). Le taux de mortalité observé dans les plantations financées par ALTERFIN en 2015-2025 est légèrement au-dessus de la normale (23%), principalement en raison d'une sécheresse prolongée et d'incendies de forêt (tous accidentels) dans certaines régions. L'année 2023, en particulier, a été anormale avec des températures très élevées et des vents violents, deux facteurs qui ont favorisé le développement de ces incendies.

Qui se charge des enquêtes/interviews (consultant local/international) ?

Nos études d'impact sont menées en collaboration avec Voices That Count, une organisation belge, et des partenaires de recherche locaux. Les entretiens sont réalisés par des enquêteurs locaux formés, qui vivent dans les pays concernés et maîtrisent le contexte local. Ils bénéficient des conseils et de la formation d'un expert international de Voices That Count.

Concrètement, ce sont les coordinateurs et les enquêteurs locaux qui recueillent les témoignages directement auprès des personnes sur le terrain.

Vous trouverez plus de détails sur la méthodologie dans nos dernières études d'impact publiées.

www.alterfin.be/fr/actualites/etude-impact-ecookim-agriculture-durable-afrique

www.alterfin.be/fr/actualites/etude-impact-financiera-fdl-mfi-amerique-latine

Alterfin accorde des crédits aux agriculteurs et aux institutions de microfinance. Ces dernières sont-elles des commerçants (qui achètent pour revendre, c'est-à-dire des intermédiaires) ?

Oui, les institutions de microfinance jouent bien un rôle d'intermédiaire financier, mais pas au sens d'un acteur commercial qui achèterait et revendrait un produit.

Le modèle d'Alterfin repose sur une idée simple : nous mobilisons du capital — principalement auprès de coopérateurs et d'investisseurs en Belgique — pour le mettre à disposition d'organisations locales qui ont l'expertise, l'ancrage et les équipes nécessaires pour travailler directement avec les populations que nous voulons atteindre.

Ces organisations sont principalement de deux types.

D'une part, Alterfin finance des organisations actives dans l'agriculture familiale durable : coopératives, PME agricoles, etc. Elles travaillent directement avec des petits producteurs, en leur donnant accès à des marchés plus équitables, à des intrants, à de la formation, à de l'assistance technique ou à des services de collecte et de commercialisation.

D'autre part, Alterfin finance des institutions de microfinance. Celles-ci ne sont pas des commerçants. Leur rôle est de rendre des services financiers accessibles à des personnes qui sont exclues du système bancaire classique ou insuffisamment servies par celui-ci : petits entrepreneurs, agriculteurs, commerçants, ménages ruraux, femmes entrepreneuses. Elles transforment donc un financement reçu d'Alterfin en une multitude de prêts plus petits, adaptés aux besoins et aux capacités de remboursement de leurs clients.

C'est une différence importante. Une institution de microfinance ne se limite pas à "découper" un prêt. Elle évalue les besoins des clients, analyse leur capacité de remboursement, propose des produits adaptés, assure le suivi, et peut aussi offrir d'autres services comme l'épargne, l'assurance, l'éducation financière ou

l'accompagnement des activités économiques.

La mission première d'Alterfin reste d'améliorer les moyens de subsistance et les conditions de vie des bénéficiaires finaux : agriculteurs, entrepreneurs et familles vivant dans des contextes vulnérables. Mais pour y parvenir de manière durable, nous travaillons avec des organisations locales solides. En renforçant ces institutions de microfinance et ces organisations agricoles durables, nous renforçons aussi des acteurs économiques locaux qui jouent un rôle essentiel dans leurs communautés. C'est une partie importante de notre stratégie d'impact : agir sur les bénéficiaires finaux, mais aussi sur les organisations qui les accompagnent et sur les économies locales dans lesquelles elles opèrent.

En résumé, les IMF sont bien des intermédiaires financiers, mais elles ne sont pas des traders. Elles sont des partenaires locaux spécialisés, qui permettent à Alterfin d'atteindre des personnes que nous ne pourrions pas financer directement, avec des services financiers adaptés à leur réalité.

Qui sont les partenaires internationaux et où se trouve le siège de ces organisations ?

Les partenaires internationaux d'Alterfin ne forment pas une catégorie unique. Ils jouent des rôles différents, mais ont un point commun : ils nous permettent de mieux répondre aux besoins de nos partenaires. Certains élargissent notre portée vers des organisations ou des pays que nous ne pourrions pas toujours atteindre directement. D'autres apportent des outils ou des capacités complémentaires, par exemple pour mobiliser davantage de financement ou pour prêter dans des conditions mieux adaptées. C'est le cas de MFX, qui nous permet de financer certains partenaires en monnaie locale et de limiter ainsi le risque de change pour eux et pour leurs clients.

On peut distinguer trois grandes catégories.

D'abord, les acheteurs sociaux internationaux. Ils sont actifs dans des chaînes de valeur agricoles durables et travaillent avec des organisations de producteurs dans plusieurs pays. Ils peuvent donner accès à des marchés plus structurés, à des débouchés commerciaux et parfois à un accompagnement technique. Pour Alterfin, ils permettent de soutenir indirectement des organisations agricoles qui ne sont pas toujours suffisamment structurées pour recevoir un financement direct.

Ensuite, les réseaux d'institutions microfinance. Ces partenaires sont alignés avec notre mission et permettent de renforcer l'inclusion financière dans des contextes où l'accès aux services financiers reste limité. Ils peuvent aussi nous aider à intervenir dans des pays ou auprès

d'institutions que nous ne pourrions pas toujours atteindre seuls.

Enfin, les fonds d'investissement alignés avec notre mission, comme Fefisol. Ces partenaires permettent d'augmenter les financements disponibles pour les organisations que nous soutenons, notamment via des investissements sous conseil, sans qu'Alterfin porte directement tout le risque de crédit. Ils contribuent aussi à atteindre des organisations ou des pays où notre action directe serait plus limitée. Dans certains cas, comme avec Fefisol, Alterfin agit également comme conseiller en investissement, ce qui permet de mettre notre expertise au service d'autres acteurs partageant les mêmes objectifs.

Pays où sont situés les sièges des partenaires internationaux: Belgique, États-Unis, France, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse

9. VOTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. Approbation du rapport annuel 2025

- Pour : 45.277
- Contre : 0
- Abstention : 7
- Total : 45.284

2a. Approbation de la composition du conseil d'administration : renouvellement du mandat de Maarten Loopmans

- Pour: 44.950
- Contre: 0
- Abstention: 334
- Total: 45.284

2b. Approbation de la composition du conseil d'administration : nomination de Pieter-Jan Van de Velde en tant que représentant de Rikolto

- Pour: 44.851
- Contre: 0
- Abstention: 433
- Total: 45.284

3. Approbation des comptes annuels 2025

- Pour : 45.276
- Contre : 0
- Abstention : 8
- Total : 45.284

4. Approbation de l'affectation du résultat 2025

- Pour : 45.276
- Contre : 0
- Abstention : 8
- Total : 45.284

5. Décharge du commissaire

- Pour : 45.276
- Contre : 0
- Abstention : 8
- Total : 45.284

6. Décharge des administrateurs

- Pour : 45.726
- Contre : 0
- Abstention : 8
- Total : 45.284

10. CONCLUSION

La séance est levée à 16h10.

Pour le procès-verbal,

Elisabeth Cailliau

Secrétaire

Alessandra De Paep et Julie Depelchin

Scrutatrices